

## Document d'orientation du Forum pour la coopération en matière de développement de 2016

Mars 2015, No. 3

### Engagements en matière de coopération mondiale au service du développement : à quoi correspondront-ils dans le contexte de l'après-2015 ?

Dans ce document d'orientation, l'on entend par coopération internationale au développement « toute action internationale destinée à soutenir le développement des pays en développement ». Elle est supérieure à l'aide publique au développement (APD) car elle comprend d'autres sources de financement, parfois mixtes de différentes manières, et implique une variété d'acteurs de la coopération au développement. Elle comprend la facilitation de la technologie et le développement des capacités, ainsi que des partenariats multi-parties prenantes regroupée autour de questions sectorielles ou thématiques. Elle comprend également des orientations normatives et des conseils stratégiques pour soutenir la mise en œuvre des objectifs convenus.

Cette définition de la coopération au développement reflète la gamme beaucoup plus large des financements et des autres moyens de mise en œuvre (MMO) nécessaires pour réaliser un programme de développement ambitieux pour l'après-2015, axé sur l'éradication de la pauvreté multidimensionnelle et le développement durable : les transferts financiers provenant de sources publiques et privées (et à un volume qui a considérablement augmenté) et des autres MMO, comme la facilitation des technologies, le renforcement des capacités, la mondialisation et le commerce inclusif et équitable, l'intégration régionale et la création d'un environnement favorable pour toutes les parties prenantes.

L'aide publique au développement (APD) demeurera la source externe prédominante de financement pour les pays en développement qui ont de faibles ressources nationales et abritent les populations les plus pauvres. L'engagement majeur de la coopération au développement consiste à faire en sorte que les pays développés honorent tous leurs engagements en matière d'aide publique au développement, notamment en affectant à ce titre 0,7 % de leur produit national brut aux pays en développement, 0,15 à 0,20 % étant alloués aux pays les moins avancés. L'APD figure dans la cible 17.2 des Objectifs de développement durable (ODD) proposés pour les 15 prochaines années. La qualité et l'efficacité de l'APD, y compris son rôle de catalyseur, doivent également rester une préoccupation centrale de l'après-2015.

L'ODD17 stipule également qu'il est nécessaire « de mobiliser des ressources financières supplémentaires en faveur des pays en développement en provenance de différentes sources » (17.3) et appelle à « aider les pays en développement à rendre leur dette viable à long terme » (17.4). Les autres ODD (par exemple, l'éradication de la pauvreté, la santé ou le commerce) préconisent des MMO financiers ambitieux ; leur mise en œuvre peut exiger la rationalisation et la concrétisation des objectifs et des indicateurs pertinents. Les engagements non-financiers de l'ODD17 - qu'il s'agisse de technologie, de renforcement des capacités, de cohérence politique et institutionnelle ou de partenariats multi-parties prenantes - sont encore plus largement formulés et ne sont pas facilement mesurables.

Tout aussi importants, de tels engagements de coopération au développement en cours de discussion pour le programme de développement de l'après-2015 sont les *engagements mondiaux*. Les États membres et les autres partenaires peuvent décider d'avoir des engagements plus (ou moins) ambitieux et concrets

### Préparation de l'après-2015 et du FCD

Cette note d'orientation examine comment les gouvernements et les autres parties prenantes peuvent collaborer pour assurer le suivi et l'examen d'un ensemble de plus en plus complexe d'engagements mondiaux en matière de coopération au développement. Elle donne un aperçu des types d'engagements qui devront être suivis et examinés et les défis qui y sont associés. Les résultats fournissent une justification solide pour mieux aligner les différents engagements internationaux, y compris ceux émanant des conférences de Monterrey et de Rio sur le financement et les autres moyens de mise en œuvre (MOO).

Alors que ce document souligne le suivi et la responsabilité de la coopération au développement, les principales conclusions peuvent également être utiles pour répondre aux questions liées au suivi et à l'examen de l'ordre du jour du développement de l'après-2015 dans son ensemble.

Cette note d'orientation est basée sur une étude intitulée « Le suivi, l'examen et la responsabilité de la coopération au développement pour soutenir la mise en œuvre d'un programme de développement pour l'après-2015 », par Angela Bester, une consultante indépendante et a été commandée par le Département des Affaires économiques et sociales des Nations unies.

L'étude fait partie d'un projet de recherche financé par UKAID sur « La coopération au développement dans le cadre de l'après-2015 ». Les opinions exprimées ne représentent pas nécessairement celles de l'Organisation des Nations unies ou du gouvernement du Royaume-Uni.

L'étude vise à rassembler des idées pour les discussions sur l'après-2015 préalablement à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (CFD3) à Addis-Abeba en Éthiopie, au mois de juillet 2015 et à la Réunion de haut niveau du Forum de coopération au développement à New York au mois de juillet 2016.



Département des  
Affaires économiques et sociales  
Des Nations unies



from the British people

## **Le suivi et l'examen de la coopération au développement : qu'est-ce que c'est ?**

**Le suivi** des prestations et de l'utilisation des ressources financières et des autres ressources consacrées à la coopération au développement contribue à surveiller les progrès réalisés par rapport aux engagements et à obtenir des informations sur les processus d'examen et le dialogue entre les gouvernements, les partenaires et les autres parties prenantes. Le suivi permet d'identifier les leçons et les pratiques, et fournit des données probantes pour améliorer les résultats du développement. Un suivi efficace, outre son principe qui consiste à montrer du doigt, engage les différentes parties prenantes de manière constructive. Par exemple, le suivi participatif peut autonomiser les parties prenantes en leur donnant accès à des informations pertinentes pour qu'ils s'engagent avec les différents acteurs de la coopération au développement.

**Le passage en revue régulier des progrès** accomplis par rapport aux objectifs établis est l'occasion de savoir ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas, et d'apporter des ajustements et des améliorations. En renforçant les systèmes et les processus d'examen, en particulier au niveau des pays, la responsabilisation - et, finalement, les résultats du développement durable - peuvent être atteints et améliorés.

**La responsabilisation** et la disponibilité de l'information sur la coopération au développement qui en découle, sont des véhicules importants pour améliorer la qualité et l'efficacité de la coopération au développement. Lorsque la responsabilisation est réciproque, elle crée les conditions de partage des connaissances, d'expertise et d'apprentissage mutuel. Celles-ci, à leur tour, contribuent à des changements positifs dans le comportement des différents acteurs de la coopération au développement et dans l'amélioration de la coopération au développement.

Le suivi et l'examen de la coopération au développement pour l'après-2015 nécessite plus particulièrement des dispositifs qui doivent être cohérents et simples, mais efficaces et orientés vers le partage des connaissances et l'apprentissage mutuel.

Il est nécessaire d'avoir **un cadre à plusieurs niveaux** qui : rationalise les nombreux mécanismes existants aux niveaux national, régional et mondial ; assure qu'ils ont l'autorité juridique adéquate ; ajuste leurs cibles au besoin ; s'attaque aux lacunes systémiques existantes, identifie les complémentarités ; met à disposition des informations en temps opportun et de haute qualité sur les progrès à l'égard des différentes cibles ; et renforce la cohérence entre les mécanismes pour créer un cadre global permettant l'efficacité du suivi et de l'examen de la coopération au développement.

**Le niveau national** doit être le fondement d'un tel cadre avec la participation de tous les acteurs de la coopération au développement, y compris les gouvernements, les parlements, la société civile, les organisations philanthropiques, le secteur privé, les gouvernements locaux et régionaux et les organisations régionales et internationales. Un tel cadre doit prendre en compte les différents contextes nationaux, sachant que les ODD proposés préconisent des objectifs nationaux et mondiaux.

Le programme émergent de développement de l'après-2015 représente une occasion unique d'adapter et d'opérationnaliser les pratiques afin de surveiller et d'évaluer les progrès réalisés dans la coopération au développement ; de donner un sentiment d'urgence pour renforcer l'engagement, le partage des connaissances et l'apprentissage mutuel à tous les niveaux ; et de renforcer les capacités pour une approche intégrée aux trois dimensions du développement durable : le développement économique, social et environnemental.

## **Pourquoi les pratiques doivent-elles changer dans un cadre post-2015 ?**

Les ODD proposés ont une portée beaucoup plus large que les Objectifs du Millénaire pour le développement qui ont fourni un cadre mondial pour la coopération au développement depuis ces 15 dernières années. Il importe de trouver de nouvelles solutions pour mobiliser, allouer et utiliser des quantités sans précédents de ressources financières nationales et internationales, publiques et privées, ainsi que d'autres moyens de mise en œuvre (MMO) avec plus d'efficacité. Des MMO sont proposés pour chaque objectif, à l'identique de l'ODD17, pour un partenariat mondial renouvelé en faveur du développement durable.

Le nombre important de cibles proposées, les interconnexions entre les différents objectifs et la diversité des ressources financières et non-financières mobilisées à partir de sources multiples et mixtes de différentes manières font que le suivi et l'examen de la coopération au développement seront plus difficiles et plus complexes.

Voici certains des défis spécifiques du cadre proposé des objectifs et des cibles de fond, et des conséquences sur la manière d'adapter les pratiques de suivi et d'examen pour relever ces défis.

#### ***Engagements financiers de la coopération au développement dans les ODD proposés.***

- i) Plusieurs objectifs financiers sont formulés d'une manière trop générale pour permettre de les mesurer. Dans le même temps, les États membres doivent fixer leurs propres objectifs nationaux concernant les ODD, en tenant compte des circonstances nationales.
- ii) Les flux financiers risquent de subir un double comptage, en particulier dans les pays où les systèmes de financement et de budgétisation sont faibles
- iii) Avec le nombre croissant d'instruments financiers existants, qu'il s'agisse des bourses et des prêts non concessionnels aux nouveaux instruments (tels que les installations pour traiter des questions sectorielles), chacun avec ses propres caractéristiques et effets, il sera encore plus difficile de surveiller les prestations relatives aux engagements financiers, d'autant plus que les ressources externes doivent être complémentaires aux ressources nationales.
- iv) Le suivi des engagements financiers sera tout aussi difficile lorsqu'il s'agira de financement mixtes provenant d'autres sources ou qu'il s'agira de formes de soutien financier qui n'impliquent pas de transfert de fonds d'un point A à un point B, tels que l'utilisation de garanties pour faciliter le financement privé.
- v)

Ces défis, ainsi que d'autres, peuvent être relevés grâce à des stratégies durables et efficaces de financement du développement qui décrivent les objectifs nationaux et contribuent à surveiller et à examiner les engagements financiers de

coopération au développement, tant dans les pays développés que dans les pays en développement.

Une politique nationale de coopération au développement bien intégrée est un facteur clé pour une surveillance et un examen efficaces de la coopération au développement. Les politiques de ce type doivent être étroitement alignées avec les stratégies plus larges de financement du développement et explicitement liées aux stratégies nationales de mobilisation des ressources et aux processus budgétaires.

#### ***Engagements de coopération au développement non-financiers dans la proposition de l'ODD***

- i) Les objectifs mondiaux proposés sont relativement vagues et se chevauchent quelque peu, par exemple, concernant la facilitation de la technologie et le renforcement des capacités.
- ii) Les objectifs se rapportent à certaines questions, telles que la cohérence des politiques, dans un sens plus large que ce qui peut être réalisé dans le cadre de la coopération au développement, tout comme le font de nombreuses cibles des autres ODD.
- iii) Des questions conceptuelles sont également soulevées sur la manière de d'impliquer les partenariats multi-parties prenantes dans les efforts de suivi et d'examen sans compromettre la flexibilité qui est essentielle à leur succès dans la mobilisation des ressources et la collaboration des acteurs, y compris le secteur privé.
- iv) La façon de définir le rôle du secteur privé afin qu'il apporte son appui dans la mise en œuvre d'un programme de développement pour l'après-2015 reste un défi à relever. Les engagements liés à la technologie s'adressent également directement au secteur privé.
- v) Dans le domaine important de la participation des organisations de la société civile dans le suivi et l'examen de la coopération au développement, leur identité en tant qu'acteurs du développement à part entière occupant des rôles multiples – qu'il s'agisse de sensibilisation et de supervision ou de prestation de services et de partage des connaissances sur les bonnes pratiques - doit être davantage prise en compte.

Les défis mentionnés ci-dessus concernent à la fois la mesure des progrès et le regroupement des acteurs concernés pour discuter des progrès ou de leur absence d'une manière ouverte et significative.

Les dimensions sexospécifiques de la coopération au développement doivent être envisagées dès le début de la méthode de suivi et d'examen de la coopération au développement pour l'après-2015, aussi bien sur le plan financier que sur le plan non-financier. Il s'agira notamment de fixer des objectifs mesurables et de définir des marqueurs pour suivre les allocations budgétaires et les dépenses.

Une expertise technique solide sera nécessaire dans tous les domaines afin de définir des indicateurs mesurables, pour lesquels la collecte de données n'est pas trop onéreuse. Le processus de définition des indicateurs devra être transparent et inclusif.

## Promouvoir plus d'intégration et de cohérence

Relever les défis attendus dans le suivi et l'examen de la coopération au développement peut aider les gouvernements et les autres parties prenantes à assurer un suivi structuré de tous les engagements de coopération au développement, à promouvoir le partage des connaissances et l'apprentissage mutuel, et à stimuler la collaboration interinstitutionnelle, rendant ainsi plus efficace et cohérent le recours à l'utilisation de la coopération au développement.

De nombreuses questions demeurent, par exemple, sur les implications d'universalité de la coopération au développement. Quoi qu'il en soit, de nombreuses mesures concrètes peuvent d'ores et déjà être identifiées pour que le suivi et l'examen de la coopération au développement soient un catalyseur et un moteur important en faveur de politiques et de cadres plus intégrés.

### Notre travail vous intéresse ?

Pour plus d'informations, veuillez nous contacter :

#### DCF Secretariat

Development Cooperation  
Policy Branch, Office for ECOSOC Support and Coordination  
United Nations Department of Economic and Social Affairs,  
UN Secretariat Building, 25<sup>th</sup> floor  
New York, NY 10017

Courriel : [dcf@un.org](mailto:dcf@un.org)

Site web : [www.un.org/ecosoc/dcf](http://www.un.org/ecosoc/dcf)

